

AVIS

Décision relative à une demande de PERMIS UNIQUE
(art.D65 et R21 du Code de l'Environnement)

Références	
N° de dossier Environnement :	10025184
N° d'établissement Environnement :	10092024
Réf. Commune de dépôt :	PUn2026-03

Demandeur : LA BONNE HEURE SRL - CAMPING

Objet : Demande d'un permis unique en vue d'étendre le parcellaire et diminuer le nombre d'emplacements de camping

Situation : Rue de Charleville, 2b à 5550 Membre

Référence cadastrale : Vresse-sur-Semois, 3ème division MEMBRE, section B, 5A – 5/2 – 7L – 10B – 11A – 12B – 14A – 46T2 – 7K – 8A

Le Bourgmestre informe la population que dans le cadre de l'instruction du dossier repris sous rubrique, au vu de la notice d'évaluation des incidences, les plans et autres documents constitutifs du dossier synthétisant suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le présent avis est affiché en date du 30 octobre 2026 pour une durée de 21 jours.

A Vresse-sur-Semois, le 29 OCT. 2026

Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD

